



Contact Habitat

Le journal des locataires de Vilogia Grand Est

N° 14

Acquisitions

Bienvenue aux nouveaux locataires de Montigny-lès-Metz et de Metz !



Depuis le 1^{er} janvier dernier, Vilogia a repris en gestion 30 logements locatifs situés rue Jean Moulin à **Montigny-lès-Metz**, il s'agit d'une première implantation sur la commune !

D'ici la fin de l'année, un programme neuf composé de logements locatifs et de logements en accession verra le jour à quelques centaines de mètres, dans la ZAC au Sugnon.

Du côté de **Metz**, ce sont 19 logements qui ont été repris en gestion. La résidence se situe rue de la Fontenotte dans le quartier de la Grange au bois, secteur calme et familial à la sortie de l'agglomération ●



Sécurité

Parking : la bonne utilisation !

Stationnement abusif ou interdit, épaves, des règles régissent l'utilisation des parkings des résidences Vilogia.

Le stationnement gênant ou abusif sur les parkings et

l'abandon de véhicule sont un phénomène récurrent dans certaines résidences de Vilogia. Ils dégradent le cadre de vie des habitants et dans le cas des épaves peuvent être la source d'accidents ou d'incendies.

A noter que la législation sanctionne, au travers de l'article R.635-8 du code pénal, le fait de déposer dans un lieu public ou privé une épave de véhicule, par une contravention de cinquième classe

Inauguration

Une nouvelle résidence à Thionville



Le 3 avril dernier, la résidence Charlemagne a été inaugurée en présence de **Pierre Cuny**, Maire de Thionville, **Stéphane Noël**, Président de Habiter Promotion, et **Jean-Luc Poulain**, Directeur de territoire Vilogia.

Située rue Montluc à Thionville, la résidence se compose de **13 logements divisés en 4 unités de 2, 3 ou 4 logements**. Pour le confort des locataires, tous les logements sont traversants et bénéficient d'une double ou triple orientation.

Après la traditionnelle coupure du ruban, les personnalités présentes ont pu, grâce à une locataire qui a gentiment accepté d'ouvrir sa porte, visiter un logement. La manifestation s'est conclue autour d'un pot de convivialité.

Située à seulement 1,5km de la gare de Thionville qui permet de relier la ville de Luxembourg en 35 minutes, la résidence bénéficie d'un **emplacement géographique idéal** ! ●

entraînant une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros ainsi que la mise en fourrière du véhicule.

Le règlement intérieur de chaque résidence définit le temps de stationnement considéré comme abusif, à titre de comparaison, sur la voie publique, un stationnement est considéré comme abusif à compter de sept jours consécutifs sur le même emplacement. Néanmoins une certaine tolérance sur nos parkings s'applique notamment lors de la période estivale.

Le stationnement de caravane sur les parkings est autorisé sauf dans la mesure où le règlement intérieur de la résidence l'interdit expressément, attention néanmoins au stationnement abusif.

Enfin le stationnement est, bien entendu, interdit sur tout emplacement matérialisé réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi que sur tout emplacement réservé aux services de secours ●

Comment réduire sa facture d'électricité ?



En utilisant son chèque énergie

Le chèque énergie, envoyé par l'Agence des Services et des Paiements, vous permet de **payer votre facture d'électricité** soit sur le site web chequeenergie.gouv.fr, soit en l'envoyant par voie postale à votre fournisseur d'électricité. Dans ce cas, pensez bien à inscrire votre numéro client. Attention : votre chèque énergie 2018 est valable jusqu'au 31 mars 2019.

En adoptant des gestes simples

Choisissez des ampoules qui consomment moins, ampoules à basse consommation, à LED... N'oubliez cependant pas de les éteindre et de les recycler lorsqu'elles ne fonctionnent plus.

Profitez au maximum de la lumière naturelle, en évitant d'obstruer les fenêtres et en privilégiant des tons clairs pour les murs renvoyant directement la lumière.

Dégivrez votre réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur et économisez jusqu'à 30 % de sa consommation d'électricité.

Salubrité

Halte aux nuisibles !

Vilogia s'associe aux campagnes de lutte contre les animaux nuisibles à la santé de ses habitants. Mais pour que ces campagnes soient efficaces, il convient que chacun, au quotidien, fasse les «bons gestes».

Il est dans l'intérêt de chacun de participer à la lutte contre la prolifération des rongeurs. Source de nuisances, ils peuvent représenter un risque pour la santé. Il est ainsi recommandé de ne pas nourrir les animaux errants et les pigeons. Ces derniers sont une source de dissémination de la nourriture que les rats peuvent repérer. Il est également recommandé de déposer ses déchets ménagers dans les endroits prévus à cet effet.

Vilogia tient également à rappeler la nécessité de suivre scrupuleusement et collectivement les consignes de prévention



et de nettoyage données par les entreprises de dératisation et de désinsectisation. Ces préconisations, certes contraignantes, sont néanmoins nécessaires à la bonne efficacité des traitements. Par ailleurs, pour un maximum d'efficacité, il est important que vous contactiez Vilogia, dans les plus brefs délais, dès le premier signalement d'un nuisible en précisant bien sa nature, ce afin de limiter toute prolifération ●

Travaux

Réhabilitation lancée à Longwy



Annoncée il y a quelques mois, la réhabilitation des 104 logements collectifs situés rue Beauséjour et rue Chanzy à Longwy a officiellement débuté !

Le 15 mai dernier, **les équipes de Vilogia ont rencontré les locataires** pour échanger avec eux sur les travaux de réhabilitation de leur logement et pour leur présenter plus en détail le planning des travaux.

Pour rappel, **5 bâtiments sont concernés** par ces travaux dont la fin est **prévue pour avril 2019**. Ils concerneront notamment l'isolation par l'extérieur des bâtiments afin d'améliorer le **confort thermique**. Les chaudières individuelles et les fenêtres seront remplacées et des travaux de mise en sécurité des installations gaz et électrique seront effectués.

D'autres travaux (changement des équipements sanitaires et/ou faïences) seront possibles dans les logements en fonction du diagnostic d'état des lieux individuel réalisé. A la fin des travaux, **les bâtiments passeront d'une étiquette énergétique E à C**. Pour renforcer la relation de proximité avec les locataires, un logement vacant situé en rez-de-chaussée va être transformé en **point d'accueil client**.

En parallèle de la réhabilitation et pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, la création de jardins partagés et d'une aire de jeux est à l'étude ●